Les principales propositions des Pères du Synode

Article rédigé par Document, le 25 octobre 2005

Voici des extraits des 50 propositions faites par les Pères synodaux au Saint-Père en vue de l'élaboration de l'exhortation apostolique sur la XIe Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques qui avait pour thème "L'Eucharistie, source et sommet de la vie et de la mission de l'Église" (2-23 octobre 2005).

LA REFORME LITURGIQUE DE VATICAN II (Proposition 2)

L'Assemblée synodale a rappelé avec gratitude l'influence bénéfique que la réforme liturgique menée à bien depuis le concile Vatican II a eue sur la vie de l'Église. La beauté de l'action eucharistique qui resplendit dans le rite liturgique domine. Il y a eu des abus dans le passé, il y en a encore aujourd'hui, même s'ils ont beaucoup diminué. De tels épisodes ne peuvent qu'assombrir la validité de la réforme qui regorge toutefois de richesses pas encore complètement explorées ; il faut absolument accorder une majeure attention à l'ars celebrandi dans laquelle se réalise pleinement l'actuosa participatio.

EUCHARISTIE ET SACREMENT DE LA RECONCILIATION (Proposition 7)

Il est d'une grande importance pastorale que l'évêque encourage dans son diocèse une reprise décisive de la pédagogie de la conversion qui naît de l'Eucharistie et favorise ainsi la confession individuelle fréquente.

Le synode recommande vivement aux évêques de ne pas permettre dans leur diocèse le recours aux absolutions collectives, sauf dans des situations exceptionnelles définies par le Motu proprio Misericordia Dei de Jean-Paul II.

Dans cette perspective, il faudrait approfondir également la dimension de réconciliation, déjà présente dans la célébration eucharistique, en particulier dans le rite pénitentiel, pour que des moments d'authentiques réconciliation soient vécus pendant la messe.

MANQUE DE PRETRES (Proposition 11)

Le caractère central de l'Eucharistie dans la vie de l'Église rend encore plus douloureux le grave problème du manque de prêtres dans certaines parties du monde. De nombreux fidèles se voient privés du Pain de vie. Pour faire front à la faim eucharistique du peuple de Dieu, parfois privé pour de longues périodes de la célébration eucharistique, il faut recourir à des initiatives pastorales efficaces.

Dans ce contexte, les Pères synodaux ont réaffirmé l'importance du don inestimable du célibat ecclésiastique dans la pratique de l'Église latine. Se référant au Magistère, et en particulier au concile Vatican II et aux derniers pontificats, les Pères recommandent de mieux expliquer aux fidèles les raisons du lien entre célibat

Liberte Politique

et ordination sacerdotale, tout en respectant pleinement la tradition des Églises orientales. Certains ont mentionné les viri probati, mais cette hypothèse a été considérée comme non viable.

Il faut en outre, tenir compte que pour offrir le don eucharistique à tous les fidèles, la qualité chrétienne de la communauté et sa force d'attraction ont un poids décisif. Il s'agit en particulier d'encourager les pasteurs à promouvoir les vocations sacerdotales ;... à sensibiliser les familles ;... à distribuer plus équitablement le clergé, aidés des évêques et des familles religieuses (dont on respectera les propres charismes) et de leur demander une plus grande disponibilité pour servir l'Église là où c'est nécessaire.

DIES DOMINI (Proposition 30)

Comme fruit de l'Année de l'Eucharistie, le Synode recommande vivement de faire les efforts nécessaires pour valoriser et vivre le Dies Domini dans toute l'Église. Il faut absolument réaffirmer le caractère central du dimanche... Le dimanche est vraiment le jour où l'on célèbre, ensemble, le Christ ressuscité, jour sanctifié et consacré au Créateur, jour de repos et de disponibilité.

Nous devons donner aux chrétiens l'opportunité, par la catéchèse et la prédication, de méditer sur le Dies Christi comme jour de la résurrection du Seigneur et donc, comme fête de libération, jour offert pour goûter les biens du Royaume de Dieu.

Nous voudrions que le Jour du Seigneur soit aussi le jour des chrétiens, respecté de toute la société avec le repos hebdomadaire.

Même si le samedi soir appartient déjà au dimanche (primi vespri) et qu'il est permis d'accomplir le précepte dominical avec la messe de veille de fête, il est nécessaire de rappeler que le dimanche en soi-même doit être sanctifié pour que ce ne soit pas un jour "vide de Dieu".

UTILISATION DU LATIN POUR LES CELEBRATIONS LITURGIQUES (Proposition 36)

Afin d'exprimer au mieux l'unité et l'universalité de l'Église lors des célébrations eucharistiques, pendant les rencontres internationales toujours plus fréquentes aujourd'hui, nous proposons que la (con)célébration de la messe se fasse en latin (sauf pour les lectures, l'homélie et la prière des fidèles); que les prières de la tradition de l'Église soient récitées en latin éventuellement accompagnées de chants grégoriens; que les prêtres se préparent dès le séminaire, à comprendre et valoriser la messe en latin par l'utilisation de prières latines et du chant grégorien; et à ne pas abandonner la possibilité d'éduquer les fidèles dans ce sens.

LES DIVORCES REMARIES ET L'EUCHARISTIE (Proposition 40)

Liberte Politique

Dans la continuité des nombreux enseignements du Magistère de l'Église et partageant la douloureuse préoccupation exprimée par tant de Pères, le Synode des évêques réaffirme l'importance d'un comportement et d'une action pastorale d'attention et d'accueil pour les fidèles divorcés et remariés.

Selon la tradition de l'Église catholique, ils ne peuvent être admis à la communion car ils présentent les conditions objectives de contraste* avec la Parole du Seigneur qui a donné au mariage sa valeur originaire d'indissolubilité... Malgré cela, les divorcés remariés appartiennent à l'Église qui les accueille et les suit avec une attention particulière afin qu'ils cultivent une forme de vie chrétienne par la participation à la messe, même s'ils ne reçoivent pas la communion, l'écoute de la Parole de Dieu, l'adoration eucharistique, la participation à la vie communautaire, le dialogue de confiance avec un prêtre ou un maître de vie spirituelle, le don à la charité vivante, les actes de pénitence, l'éducation des enfants.

Quand la nullité du lien du mariage n'est pas reconnue et qu'il y a les conditions objectives qui, de fait, font que la cohabitation est irréversible, l'Église les encourage à s'engager à vivre cette relation selon les exigences de la loi de Dieu, la transformant en un amitié loyale et solidaire. Ainsi ils pourront de nouveau se rapprocher de la table eucharistique, avec les attentions prévues par la procédure ecclésiale, mais il faut éviter de bénir ces relations afin qu'il n'y ait aucune confusion possible sur la valeur du mariage auprès des fidèles.

En même temps, le Synode souhaite que tout soit fait non seulement pour garantir le caractère pastoral, la présence et l'activité correcte et ponctuelle des tribunaux ecclésiastiques pour les causes de nullité matrimoniale, que pour approfondir ultérieurement les éléments essentiels pour la validité du mariage, tenant compte également des problèmes issus du contexte actuel de profonde transformation anthropologique, par lequel les fidèles risquent d'être conditionnés spécialement quand il y a carence de formation chrétienne solide.

ADMISSION DES FIDELES NON CATHOLIQUES A LA COMMUNION (Proposition 41)

Sur la base de la communion de tous les chrétiens, déjà active par l'action de l'unique baptême, même si de manière encore incomplète, la séparation à la table du Seigneur est justement vécue avec douleur. Par conséquent, de plus en plus fréquemment la question urgente de la possibilité de communion eucharistique entre chrétiens catholiques et non catholiques est posée au sein de l'Église catholique comme de la part de nos frères et sœurs non catholiques.

Il faut préciser que l'Eucharistie ne désigne pas et ne comprend pas seulement notre communion personnelle avec Jésus-Christ mais la "pleine communion" de l'Église.

C'est pourquoi nous demandons aux chrétiens non catholiques de comprendre et respecter le fait que pour nous, selon toute la tradition de fondement biblique, la Communion eucharistique et la communion ecclésiale sont liées intimement et c'est pour cela que la communion eucharistique avec les chrétiens non catholiques n'est généralement pas possible. De plus, la concélébration oecuménique est exclue. De même, il faut préciser qu'en vue du salut personnel, l'admission des chrétiens non catholiques à l'Eucharistie, au sacrement de pénitence et à l'onction des malades dans des situations individuelles bien précises est possible et voir même recommandée.

EUCHARISTIE ET MIGRANTS (Proposition 45)

Le Synode remercie tous ceux qui se dédient à ce secteur et invite les évêques au soin pastoral des immigrés. Ces fidèles doivent être accueillis comme membres du même Corps du Christ, sans tenir compte de la race, du statut ou de la condition, et plus particulièrement lors des célébrations eucharistiques. La charité du Christ presse les Églises locales et les instituts de vie consacrée à aider généreusement les diocèses qui accueillent un grand nombre d'immigrés.

COHERENCE EUCHARISTIQUE DE POLITIQUES ET LEGISLATEURS CATHOLIQUES (Proposition 46)

Les politiques et législateurs catholiques doivent se sentir particulièrement interpellés dans leur conscience, formée avec droiture, de l'importante responsabilité sociale de présenter et soutenir des lois iniques. Il n'y a pas de cohérence eucharistique quand on encourage des lois qui vont contre le bien intégral de l'homme, contre la justice et le droit naturel. On ne peut pas séparer l'option privée de celle publique, sans se mettre en contraste* avec la loi de Dieu et l'enseignement de l'Église, et ce devoir même d'être jugé face à la réalité eucharistique. Les évêques doivent exercer les vertus de la force morale et de la prudence, tout en tenant compte des situations locales concrètes, dans l'application de cette orientation.

DIMENSION SOCIALE DE L'EUCHARISTIE (Proposition 48)

Le sacrifice du Christ est mystère de libération qui nous interpelle. L'Eucharistie se concrétise dans la vie en ce qu'elle signifie dans la célébration par l'engagement à transformer les structures injustes afin de rétablir la dignité de l'homme, créé à l'image et ressemblance de Dieu. Ce mouvement dynamique s'ouvre aux dimensions du monde, remettant en question le processus de mondialisation qui accentue souvent le fossé entre pays riches et pays pauvres; dénonçant les puissances politiques et économiques qui dilapident les richesses de la terre; rappelant les exigences de la juste distribution face aux inégalités frappantes; encourageant les chrétiens à s'engager et à travailler dans la vie politique et dans l'action sociale...

Qui participe à l'Eucharistie doit s'engager à construire la paix dans notre monde marqué par de nombreuses violences et guerres, et aujourd'hui en particulier par le terrorisme, la corruption économique et l'exploitation sexuelle. Les conditions pour construire une vraie paix sont la restauration de la justice, la réconciliation et le pardon".

- © Traduction: VIS-Vatican Information Service.
- * De l'italien contrasto que le service de presse du Vatican traduit par contraste, ce que l'on peut contester, car ce mot signifie sans aucun doute d'après nos traducteurs "en contradiction" ou "contraire" (Ndlr).

Pour en savoir plus : le Message final des Pères du Synode

> Réagissez! Envoyez votre avis à Décryptage

>